

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 7 BIS

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et renouvelé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.